

VILLE DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

Arrondissement du Havre - Département de la Seine-Maritime

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 7 avril 2026

Convoqué le : 1^{er} avril 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Délibération n°02/2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, à dix-sept heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-de-Colbosc, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Clotilde EUDIER.

Étaient présents :

Mme Clotilde EUDIER, Mme Marie-Anne BREBANT, Mme Annick CARPENTIER, Mme Charlotte LASNON, Mme Martine LECLERC, Mme Béatrice LEVESQUE, Mme Marie-Pascale MORAND, Mme Nadine NICOLAS, Mme Véronique PEIGNEY, Mme Christelle ROUX, Mme Carole STIL, Mme Laëtitia TANGUY et Mme Emilie VARNIERE.

Mme Carole STIL est nommée secrétaire de séance.

Objet : ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Madame la Présidente explique à l'assemblée que l'article L.123-6 impose également l'élection d'un vice-président délégué au cas où le vice-président serait également absent.

Madame EUDIER demande aux administrateurs qui souhaitent se porter candidat(e) de le faire savoir. Elle précise qu'elle a reçu la candidature de Mme Emilie VARNIÈRE.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'élection se fait à bulletin secret.

Afin de procéder au vote, il convient de nommer deux assesseurs. Mme LASNON et Mme TANGUY sont volontaires.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L.123-6.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-21 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'élection d'un(e) vice-président(e) délégué(e).

Les membres du C.C.A.S. procèdent à l'élection à bulletin secret

Résultat du premier tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Nombre de suffrage recueillis par Mme VARNIÈRE : 13

Ainsi, Madame Emilie VARNIÈRE est proclamée vice-présidente déléguée du C.C.A.S.

LA PRÉSIDENTE DU C.C.A.S.



Clotilde EUDIER